



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2010

L'an deux mil dix, le jeudi 25 février 2010 à 20 heures 30 minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le dix-neuf février, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **19**

Nombre de votants : **21**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Pascal BRANDEAU, Joël GERMAIN, Frédéric ECALLE, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Alain THUILLIER, Christian TALON, Olivier COURTOT, Daniel RABOTEAU, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

Absents non excusés : Marie-Luce BESSONNET, Céline VALEZE.

Absents excusés : Thierry ALLEAU, Yannick AUTIN.

Pouvoirs : Thierry ALLEAU à Laurent COCHELIN, Yannick AUTIN à Thierry MOUCHARD.

Secrétaires de séance : Frédéric ECALLE, Bruno PAROLDO.

***APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 11 JANVIER 2010**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil du 11 JANVIER 2010 qui leur a été transmis avec la convocation et le présent rapport de présentation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 11 janvier 2010.

*** CONTRAT D'ASSURANCE MUTUELLE DE POITIERS**

Par délibération du 8 octobre 2009 le Conseil Municipal a retenu la Mutuelle de Poitiers pour les contrats dommages aux biens et responsabilité civile, véhicules, auto-collaborateur, et protection juridique.

Le montant estimé pour l'ensemble de ces contrats était de 9 995.00 € sur la base du cahier des charges.

Les différents contrats pour l'année 2010 ont été rédigés en fonction de la situation réelle de la commune (nombre de mètres carrés à assurer pour l'assurance dommage aux biens, assurance du nouveau Renault Trafic depuis la date d'achat, revalorisation des indices.

Le montant annuel pour 2010 est arrêté à la somme de 10 399.30 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

*** CONVENTION 2010 – PROTECTION AGRO-ECO-SYSTEME**

Chaque année, madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de partenariat pour l'opération « protection de l'agro écosystème ». L'opération consiste en :

- la lutte collective contre les rongeurs déprédateurs par la technique du piégeage
- l'insertion de personnes en grande difficulté sociale et la professionnalisation du métier d'agent du marais.

La participation financière demandée pour 2010 s'élève à 4 706.00 € comme les années précédentes.

Monsieur THUILLIER demande des informations sur les moyens mis en œuvre et le bilan de l'activité pour l'année 2009. Ces informations seront demandées à l'AIPEMP pour une nouvelle présentation du projet de convention lors du conseil de mars 2010.

*** REVISION DES TARIFS DE L'EAU 2010 SUITE A LA DEMANDE DU PREFET**

Madame la Préfète a demandé une révision des tarifs de l'eau applicables au 1^{er} janvier 2010. En effet, la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 prévoit qu'au 1^{er} janvier 2010, le montant de la facture d'eau est calculé en fonction du volume réellement consommé sur la base d'un tarif uniforme au m³ ou d'un tarif progressif. Les tarifs dégressifs ne sont plus admis. Il est donc demandé au Conseil Municipal de revoir la grille des tarifs votés en conseil municipal du mois de décembre 2009 afin de respecter cette obligation.

Cette modification des tarifs de l'eau serait appliquée sur la facture de juillet.

CONSOMMATION	Tarifs 2010 Conso + 8 % Abonnt + 5 %	Nouvelle proposition
0 à 50 M3	0.3347	0.3347
51 à 200 M3	0.7824	0.7682
201 à 500 M3	0.7682	0.7682

+ DE 501 M3	0.7562	0.7682
TARIFS FUITE	0.3867	0.3867
ABONNEMENT	40.59	40.59

Ont voté pour : 20

Abstention : 1

*** AUTORISATION DE PAIEMENT BUDGET – SERVICE PUBLIC DE L’EAU**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l’autoriser à procéder

* à la commande et au paiement par anticipation par rapport au budget 2010 de la facture de remplacement des branchements plomb pour :

- rue des Immonets à rue de la Gare (reprise de 18 branchements) : 23 549.23 € TTC.

* à la commande et au paiement par anticipation par rapport au budget 2010 de la facture de renouvellement des canalisations pour :

- rue des Immonets à rue de la Gare : 16 633.97 € TTC

SOIT UN TOTAL DE 40 183.20 € TTC à payer en section d’investissement – article 2315
Ces sommes devront être inscrites au budget primitif du service public de l’eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l’unanimité.

*** RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS ET SUPPRESSION DE BRANCHEMENTS PLOMB RUE GIANNESINI**

Madame le Maire demande également au Conseil Municipal de l’autoriser à passer commande pour le renouvellement de canalisations et des branchements plomb rue Giannesini. Ces travaux doivent commencer au plus tard en Avril 2010 pour être terminés en Mai, lorsque le Conseil Général des Deux-Sèvres, Maître d’ouvrage lancera les travaux d’enrobés sur cette partie de voie départementale.

Le montant des travaux est estimé à :

- 32 526.00 € HT pour la reprise des canalisations
- 27 337.00 € HT pour la reprise des branchements plomb.
- SOIT UN TOTAL DE 71 596.15 € TTC.

Ces travaux peuvent faire l’objet d’une demande de subvention, sous la forme de fonds de concours de la Communauté d’agglomération de Niort.

Par ailleurs, le financement de l’ensemble des travaux d’investissement du budget eau nécessitera le versement d’une subvention du budget général, comme en 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l’unanimité.

*** DEMANDE DE SUBVENTION D’EQUIPEMENT**

Les travaux de renouvellement des canalisations et des branchements plomb de la rue Giannesini peuvent faire l’objet d’une demande de subvention d’équipement de la CAN (fonds de concours – sur une enveloppe de 102 300 € de droits de la commune).

Il est nécessaire pour cela de constituer un dossier comprenant :

- la délibération du conseil municipal demandant la subvention

- le plan de financement faisant figurer le montant des travaux HT et le montant des aides demandées à la CAN et éventuellement à d'autres organismes. La totalité des aides peut être au maximum égale à 50 % du Coût HT des travaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de :

- solliciter Monsieur de Président de la Communauté d'Agglomération de Niort pour l'octroi d'une subvention d'équipement de 29 931.00 € représentant 50 % du coût HT des travaux envisagés.
- approuver le plan de financement suivant :

- coût des travaux HT	59 863.00
- coût des travaux TTC	71 596.15
- subvention équipement CAN	29 931.00
- autofinancement	41 665.15
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs au versement de cette subvention d'équipement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

*** REGLES D'EQUILIBRE DES Services Publics Industriels et Commerciaux –
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR LE BUDGET EAU –
(INFORMATION)**

Les résultats du recensement de 2007 font passer la commune au-delà du seuil des 3000 habitants. Or, l'article 2224 du code général des collectivités locales dispose que les budgets des services publics industriels et commerciaux exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses. Il est donc interdit aux communes de prendre en charge sur leur budget propre des dépenses au titre de ces services. Toutefois l'alinéa 2 prévoit des dérogations à ce principe notamment si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs. Il appartient à la commune, sous peine de nullité de motiver et de justifier la prise en charge qu'elle envisage, notamment en fixant les règles de calcul et les modalités de versement ainsi que le ou les exercices concernés. Cette prise en charge ne peut avoir pour effet de se traduire par une compensation pure et simple d'un déficit d'exploitation. Elle revêt un caractère exceptionnel et ne saurait être pérennisée.

Une subvention du budget principal sera indispensable pour financer les investissements 2010 du budget « eau ».

*** AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT**

Le Comité Technique Paritaire du centre de gestion des Deux-Sèvres, réuni le 14 janvier 2010, a donné un avis favorable à la demande d'augmentation du travail déposée le 24 novembre dernier. L'agent concerné, adjoint technique 2^{ème} classe, chargé de la garderie à l'école maternelle et de 4 heures de ménage par semaine le mercredi matin (soit un total de 14

heures par semaine sur 36 semaines), s'est vu confier des heures supplémentaires de ménage à l'école élémentaire (1 heure chaque soir et une nouvelle répartition de son temps de travail, soit un total de 17 heures par semaine sur 36 semaines). Son temps de travail annualisé passe ainsi de 10.78/35^{ème} à 14.63/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette augmentation du temps de travail à partir du 1^{er} mars 2010.

***SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ENSOA ETCREATION D'UN POSTE SAISONNIER D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE POUR UNE PERIODE DE 6 MOIS A COMPTER D'OCTOBRE 2010**

L'ENSOA, chargé de placer les militaires en fin de contrat auprès des entreprises et des collectivités propose la signature d'une convention prévoyant la mise à disposition d'un militaire en fin de contrat gratuitement pendant une période de 6 mois. Cette convention prévoit qu'au milieu de cette période de 6 mois, soit au bout de 3 mois, la commune s'engage à recruter cette personne pour une période de 6 mois minimum à l'issue de la mise à disposition. La convention devant s'appliquer à partir du 1^{er} avril, le recrutement pour une période temporaire de 6 mois, sur la base d'un contrat saisonnier débiterait au 1^{er} octobre 2010.

Alain THUILLIER demande à Madame le Maire si les besoins en personnel ont bien été analysés.

Madame le Maire ainsi que Messieurs CAILLETON et CHAUFFIER, adjoints responsables des ateliers municipaux et du personnel lui répondent que le manque de personnel a été constaté depuis plusieurs mois au regard de la somme de travaux projetés qui n'ont pas pu être réalisés. Par ailleurs les besoins les plus criants sont ressentis au niveau des travaux de maçonnerie, de menuiserie et du manque d'agents ayant le permis poids lourds.

Le militaire proposé dans le cadre du contrat avec l'ENSOA possède ces qualifications manquantes.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser madame le Maire à signer la convention avec l'ENSOA
- de créer un poste saisonnier d'adjoint technique 2^{ème} classe pour la période allant du 1^{er} octobre 2010 au 31 mars 2010.

Ces questions sont passées au vote :

Ont voté contre : 0

Abstentions : 4

Pour : 17

*** PARTICIPATION FINANCIERE CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT**

Chaque année, le Conseil Municipal vote l'attribution d'une participation à la chambre des métiers et de l'artisanat par apprenti. Pour 2010, la participation demandée est de 41.00 €, soit pour 16 apprentis 656.00 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

*** DEMANDES DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXTERIEURES**

Les associations suivantes, extérieures à la commune, ont déposé des demandes de subvention au titre de l'année 2010 :

- France ALZHEIMER DEUX-SEVRES
- association VALENTIN HAUY
- SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
- association « UN HOPITAL POUR LES ENFANTS »
- association UNAFAM DEUX-SEVRES (Union Nationale des Familles et Amis de malades Psychiques)
- association OCEANE POUR LA VIE DES REINS
- foyer socio-éducatif de Saint Aubin le Cloud
- ADFAE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et souhaitant réserver ses subventions aux associations locales, rejette à l'unanimité ces demandes d'associations extérieures.

*** REGLEMENT D'UNE FRANCHISE POUR UN MATERIEL LOUE ET ACCIDENTE**

La nacelle louée à la société HERTZ pour l'enlèvement des guirlandes de Noël a été accidentée le 7 janvier 2010, en raison de la neige et du verglas. Le contrat de location prévoyait une franchise de 2000 € payable par la commune en cas d'accident responsable. Le montant des travaux de réparations s'élève à 2 944.35 €. La société HERTZ va donc nous adresser très prochainement une facture de 2000 € représentant le remboursement de la franchise.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Un bilan financier sur la pose des guirlandes de Noël sera présenté prochainement au Conseil Municipal.

*** ZDE –ANALYSE DES SECTEURS DU SUD DE LA CAN**

Une réflexion est actuellement menée par les services de la CAN sur les zones de développement de l'Eolien. Les conseils municipaux sont invités à donner un avis.

Une discussion sur l'introduction du parc éolien dans le paysage français est engagée.

Certains relevant que l'électricité n'est pas stockable et que le parc éolien rapporte de l'argent aux collectivités et aux fabricants des Eoliennes, mais apporte des nuisances importantes (bruit, énormes quantités de béton dans le sol etc ...) sans apporter l'énergie attendue en raison d'un fonctionnement très contraignant.

D'autres personnes, plus optimistes, sont favorables ou ne se prononcent pas sur ces projets.

Ont voté pour un parc éolien sur le territoire Frontenaysien : 1

Abstention : 12

Contre : 8

• QUESTIONS DIVERSES

- **présentation et approbation du plan d'accessibilité communal**

Le plan présenté n'est pas un plan définitif, mais plutôt un état des lieux.

Marylène CLEMENT remarque quelques omissions : certaines places de stationnement handicapés ne sont pas aux normes. Il lui est répondu que les bois vont être enlevés afin de remettre aux normes ces emplacements.

Daniel RABOTEAU s'étonne qu'il y ait deux places handicapés devant la salle omnisport. Madame le Maire lui répond que c'est une obligation légale, la quantité d'emplacements étant calculée au prorata de la fréquentation de la salle.

Marylène CLEMENT signale la nécessité d'installer des rampes à plusieurs endroits de la commune.

Le Conseil Municipal, après cette discussion donne son accord à l'unanimité sur le plan existant.

- **achat d'une imprimante pour l'école élémentaire dans le cadre du financement COMENIUS**

Le conseil Municipal a accepté de signer un nouveau contrat COMENIUS pour trois ans. A ce titre, la Commune a déjà perçu 11 200 € fin 2009, soit 80 % de la subvention totale de 14 000 €.

L'équipe enseignante de l'école élémentaire souhaite, dans le cadre de ce « budget », acquérir une imprimante. Le matériel choisi est une imprimante multifonctions HP PHOTOSMART PLUS pour un montant de 149.00 € TTC.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser cette dépenses et à en autoriser le paiement avant le vote du budget primitif – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2183 (matériel de bureau et informatique).

Le Conseil Municipal donne son accord pour un achat dans la limite de 149.00 € ttc. Une mise en concurrence sera menée avant le choix du fournisseur.

- **approbation des transferts définitifs de charges 2009 ayant fait l'objet d'une évaluation de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 9 novembre 2009**

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 9 Novembre 2009 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ce rapport porte sur les transferts 2009 ayant fait l'objet d'une évaluation de la CLETC du 9 Novembre 2009 et fixe les montants à prendre en compte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de:

- approuver le rapport et les annexes de la Commission Locale d'évaluation des transferts de charges du 9 novembre 2009 pour l'année 2009.
- Prendre acte du montant net global des transferts de l'ensemble des communes qui s'élève à 1 238 570.82 €.
- Noter que les transferts pour la commune de Frontenay-Rohan-Rohan sont inexistantes.

- **courrier de la S.E.P « BOURSE AUX VETEMENTS ».**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier adressé par la S.E.P section « BOURSE AUX VETEMENTS » demandant le maintien de la gratuité de la salle polyvalente contrairement à la décision prise par le Conseil Municipal le 11 décembre 2009. La copie du courrier est jointe au présent procès-verbal.

Madame le Maire se dit convaincue par les arguments présentés par la S.E.P et propose que le Conseil Municipal revienne sur sa décision.

Christian TALON suggère que la S.E.P retienne un pourcentage du montant des ventes aux particuliers afin d'équilibrer son budget.

Pascal BRANDEAU souhaite que la S.E.P « BOURSE AUX VETEMENTS » fasse une demande de subvention plutôt que le maintien de la gratuité de la salle polyvalente.

Alain CHAUFFIER opterait également pour cette solution.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur un éventuel retour à la gratuité de la salle polyvalente pour la S.E.P « BOURSE AUX VETEMENTS ».

Ont voté pour : 3

Abstention : 6

Contre : 12

• INFORMATIONS

*** RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET POUR ENTRETIEN DU GITE COMMUNAL**

Par délibération du 27 février 1997, le Conseil Municipal avait créé deux postes d'agents contractuels à temps non complet pour l'entretien du gîte communal et l'accueil des touristes. Un poste était vacant depuis plusieurs années. Aujourd'hui, la personne occupant le second poste a donné sa démission. Il est donc nécessaire de recruter un agent pour le remplacement de l'agent démissionnaire.

La rémunération de cet agent est calculée en fonction du nombre réel d'heures de travail, lequel varie en fonction de la fréquence des locations. Les contraintes de ce poste sont une grande disponibilité, notamment le week-end et pendant la période d'été.

*** COMMEMORATION DU 70^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'ANNEE 1940**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal avoir reçu une circulaire de Madame la Préfète demandant aux Maires de donner avant le 15 février aux services de l'Etat le programme des commémorations prévues en 2010 sur la commune pour le 70^{ème} anniversaire de l'année 1940.

Madame le Maire explique que, mis à part l'appel à la résistance, l'année 1940 n'a pour le moins pas été une année glorieuse et qu'en tant qu'historienne, elle estime ne pas avoir à commémorer particulièrement cette période de l'histoire de France.

*** REFUS DES SERVICES DE L'ETAT DE SUBVENTIONNER LA REMISE EN ETAT DES ROUTES ABIMEES PAR LE GEL**

Les communes de la CAN, très touchées, avaient fait en commun une demande auprès de Madame la Préfète. Cette demande a été rejetée.

*** VALORISATION DES BOUES**

Un bilan d'exploitation de l'année 2009 est consultable en Mairie.

*** COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000**

Madame le Maire indique que le compte-rendu de cette réunion est à leur disposition.

*** REUNION DES SERVICES D'EAU DU 26.01.2010**

De même, le diaporama de cette réunion est à disposition des membres du Conseil Municipal.

*** BOURSE REGIONALE DESIR D'ENTREPRENDRE**

Cette bourse d'un montant de 7 000 € a été attribuée à un particulier pour la reprise de 2 garages automobiles à Frontenay-Rohan-Rohan et Saint-Symphorien.

*** PRINTEMPS DE LA POESIE EN MARAIS**

Laurent COCHELIN annonce un concert de piano « autour de Chopin » le 10 mars à 20 H 00. Les écoles, bénéficieront d'une animation sur le même thème, le mardi après-midi.

*** FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES EXTERIEURES**

Madame le Maire annonce que la commune devra payer le reliquat des années 2004 à 2009 pour les écoles élémentaires privées autres que l'école Sainte Jeanne d'Arc. La participation par élève est de 170 .00 € pour l'année 2004 et de 500.00 € pour les années suivantes. En effet, la loi du 28 octobre 2009 a abrogé l'article 89 de la loi du 23 août 2004, mais ce texte n'a pas d'effet rétroactif. Le montant global à verser n'est pas encore connu, mais deux écoles de NIORT ont déjà fait connaître le montant des prises en charge. Le chiffre provisoire est de 7 500.00 €.

*** ORGANISATION DES SCRUTINS DES 14 ET 21 MARS 2010**

Madame le Maire demande à chaque Conseiller Municipal de donner leurs disponibilités pour compléter le planning des permanences des 14 et 21 mars 2010. Elle rappelle que les Conseillers Municipaux sont tenus d'effectuer ces permanences.

*** COMMISSION SECURITE ET STATIONNEMENT**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal ainsi qu'au public présent que cette commission travaille sur un plan d'ensemble et ne déterminera pas des zones à traiter en urgence en fonction de la demande des habitants.

Madame le Maire donne la parole à chaque conseiller municipal pour un échange d'informations :

Laurent COCHELIN informe le Conseil Municipal de l'organisation par le comité des Fêtes d'un carnaval le 13 mars prochain.

Raymond CAILLETON salue le travail effectué par les services techniques de la commune pour remettre en état les routes et les bâtiments dégradés par le gel.

Joël GERMAIN, relate les décisions prises par le syndicat de la Guirande : la secrétaire actuelle sera remplacée à partir du mois de Juin. Une augmentation de la participation est prévue pour 2010. Le Syndicat se propose de venir présenter ses activités au Conseil municipal en Juin prochain.

Christian TALON s'étonne de la chaleur constatée dans la salle du Conseil Municipal. **Raymond CAILLETON** lui répond qu'en effet, les réglages ne sont pas encore terminés.

Thierry MOUCHARD regrette de n'avoir pas pu assister à l'inauguration de la station d'épuration et déplore que cette manifestation ait été programmée un lundi matin.

Bernard BARAUD a procédé, avec l'AIPEMP aux plantations d'arbres prévues sur le territoire communal.

Philippe REY informe le Conseil Municipal de la tenue d'une réunion le 2 mars prochain pour l'accueil des représentants de la ville de SCHAPEN.

Il présente au Conseil Municipal les dossiers qui seront étudiés par la nouvelle commission « procédures contrats maintenance (P.C.M) » :

- achat de combustibles
- achat d'électricité
- achat de fournitures administratives
- contrats de maintenance au fur et à mesure de leur renouvellement.

Il annonce au Conseil Municipal que le recyclage des pneus trouvés en dépôt sauvage représente pour la commune et donc le contribuable une dépense de 200.00 €.

Il présente deux entreprises nouvellement installées à Frontenay-Rohan-Rohan (huisseries et informatique).

La séance se termine à 23 H 00.